



Eclaireuses Eclaireurs de France
Centre Alain Savary
2 Bd Louis Volclair
35200 Rennes
02.99.51.07.51
rennes-accueil@eedf.asso.fr

Objet : Circulaire d'information aux familles des groupes Éclé d'Ille-et-Vilaine

Chers Adhérentes et Adhérents,
Chers Parents,

Consciente des enjeux relatifs aux conditions d'accueil et d'hygiène¹ de ses activités de scoutisme², l'association des EEDF d'Ille-et-Vilaine a traité, lors du comité départemental le 21 Mai 2013, les questions soulevées par quelques situations particulières rencontrées par des familles au sujet d'une vigilance à renforcer concernant :

- nos pratiques ayant trait à l'hygiène des enfants lors des week-ends, mini-camps et camps ;
- Les démarches, procédures de communication et d'information entre nous ;

Les difficultés ponctuelles repérées nécessitent une **sensibilisation des encadrants** sur la vigilance à développer concernant la toilette des enfants et une **information des parents** sur les « procédures de communication » permettant la prise en compte d'éventuels soucis repérés.

C'est pourquoi, après un temps d'échange et d'analyse de la situation par les différents « responsables de groupe » d'Ille-et-Vilaine (**Charcot, Loups Blancs, Montaigne, Plume d'eau, Robinson**), **il a été pris comme engagement de :**

- Mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques de l'association dans le domaine de l'hygiène, de la toilette et des temps d'initimité,
- Mettre en place un plan de formation des équipes de groupe et responsables d'animation dès la rentrée de septembre 2013 sur ce sujet,
- Définir un suivi particulier des activités d'année et mini-camps en octroyant de nouveaux moyens (organisationnel, pédagogique, guides...),
- D'intégrer dans le dossier de rentrée de septembre prochain la présentation des « procédures de communication » aux EEDF pour tout fait relatif à des questions éducatives, d'hygiène ou d'organisation dont il semble nécessaire de porter une attention particulière et une prise en compte singulière.

¹ L'hygiène ce n'est pas l'adjectif qualifiant la santé (hygeinos signifie en grec : ce qui est sain), mais l'ensemble des dispositifs et des savoirs favorisant son entretien (Rauch, 1983).

² Activité relevant des « Accueils Collectif de Mineurs ». Est défini comme accueil collectif de mineurs tout accueil éducatif de mineur, dès sa scolarisation, hors du domicile parental, avec ou sans hébergement opérant au-delà d'un seuil de durée et d'effectif, hors temps scolaire.

D'ores et déjà, une attention particulière sur les conditions d'hygiène dans l'organisation des camps d'été, a été portée le 25 mai dernier lors de la présentation et validation des projets pédagogiques de camp par l'échelon Éclé régional.

Les cadres de l'association entendent ainsi s'organiser pour une meilleure prise en compte des situations individuelles d'hygiène et de comportement lors des activités de scoutisme. Ces préoccupations légitimes s'inscrivent, comme les autres priorités éducatives, dans le contexte de co-éducation propre aux Éclaireuses Éclaireurs de France.

Il revient à chacun, enfant, parent, animateur bénévole en cours de formation, cadre formé, organisateur de séjour, d'exercer son rôle et de dialoguer avec les autres acteurs pour que les situations vécues participent à l'épanouissement de chacun et du groupe. La contribution de tous est nécessaire pour l'atteinte des objectifs du mouvement auquel il adhère.

Vous remerciant par avance de votre coopération dans les améliorations que propose l'association à l'éducation de vos enfants.

Cordialement,

Rennes, le mercredi 29 mai 2013

Laurent ZAM

*Coordinateur bénévole des EEDF 35
Responsable Régional Bretagne des
EEDF*

« Cadre général relatif aux Accueils collectifs de Mineurs »

Les EEDF militent et proposent des ressources pour que les directeurs, animateurs de nos activités d'année et camps assument pleinement leurs fonctions définies comme suit dans l'arrêté du 22 juin 2007 qui fixe les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs. Il indique, dans son article 2, les compétences requises à l'issue de la formation BAFA pour exercer les fonctions d'animateur :

[Arrêté du 22 juin 2007 :](#)

- *assurer la sécurité physique et morale des mineurs;*
- *participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs;*
- *construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective;*
- *participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs;*
- *encadrer et animer la vie quotidienne et les activités;*
- *accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.*

[Modifications de ce texte par l'arrêté du 17 janvier 2012 :](#)

- *assurer la sécurité physique et morale des mineurs, en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre du projet pédagogique, aux risques liés aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles ; apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles ils sont confrontés.*
- *construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective; veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination.*